

Dossier : 2022 DAC 3  
SIMPA : 19665  
Projet : 2022\_03875  
Siret : 48232562800014

## Fiche de présentation

### Association « A Suivre »

#### 1 – Présentation juridique

**Forme juridique :** Association loi 1901  
**Raison sociale :** A Suivre  
**Siège :** 35 boulevard Saint Martin 75003 Paris

**Objet :** «Organisation, production, promotion de spectacles vivants et d'activités culturelles, artistiques et éducatives en France et à l'étranger»

**Président :** José Rubio  
**Trésorière :** Arielle Levy Very

**Date de dépôt des statuts :** 24 décembre 1997

**L'association est-elle liée par une convention à la Ville de Paris?**  
Oui

#### 2 – Analyse financière

Comptes analysés : 2018, 2019 et 2020.

##### • Comptes de Résultat

Années	2018	2019	2020
Produits	267 461 €	418 623 €	326 358 €
Charges	269 910 €	416 684 €	324 380 €
Résultat (bénéfice ou perte)	- 2 449 €	1 939 €	1978 €

##### • Bilan

**2018 :** 220 852 €  
**2019 :** 233 692 €  
**2020 :** 178 918 €

Depuis 2020, il faut noter que le projet Paris Face Caché est désormais rattaché à une autre association. À Suivre porte désormais seulement le projet Art'R.

La situation de la structure est saine avec un report à nouveau de 103.019 euros en 202 et une inscription en fonds défiés de 16.620 euros.

### 3 – Présentation de la demande de subvention

- **Analyse de la demande de subvention**

- Coût de l'action à subventionner : 271.390 €
- Montant de la subvention sollicitée : 115.000 €
- Montant de la subvention proposée : 95.000 € soit un complément de 41.000 euros après le premier acompte de 54.000 € voté en décembre 2021,

- **Présentation du budget prévisionnel 2022 du projet**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Achats (artistiques)	62 200 €	DRAC	50 000 €
Service extérieurs : Frais techniques	29 500 €	Ville de Paris – DAC (demandée)	115 000 €
Autres services extérieurs ; frais de fonctionnement	30 070 €	Région IDF PAC opérateur	45 000 €
Charges de personnel	144 020 €	Co-production Moulin Fondu	10 000 €
Droit SACD et autres	4 800 €	Fonds dédiés/ Produits constatés d'avance	20 000 €
Assurance	80 0 €	ONDA	4 000 €
		Autre partenariat	27 390 €
<b>TOTAL</b>	<b>271 390 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>271 390 €</b>

Ce BP a été élaboré fin 2021 et fera l'objet d'une actualisation tenant compte des conséquences de la crise liée au coronavirus mais aussi des montants de subventions alloués.

### 4 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention OUI
- passation d'une convention annuelle OUI

- objet de la subvention fonctionnement
- modalités de versement en 2 fois
- contrôle a posteriori : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022) ainsi qu'un exemplaire des supports de communication faisant mention du soutien de la Ville de Paris

<b>5 – Subventions antérieures de la Ville de Paris</b>
---

2016 : 90 000 € (fonctionnement) + 60 000 € (DAE)  
 2017 : 90 000 € (fonctionnement) + 5000 € au titre de la sûreté + 60000 € (DAE)  
 2018 : 90 000 € (fonctionnement) + 5000 € au titre de la sûreté + 10000 € (DHMMA) + 10 000 € (DAE)  
 2019 : 90 000 € (fonctionnement) + 5000 € au titre de la résilience + 40 0000 € (DHMMA)  
 2020 : 90 000 € (fonctionnement) + 25 000 € (subvention exceptionnelle) + 5000 € au titre de la résilience  
 2021 : 90 000 € (fonctionnement) + 5000 € au titre de la résilience